

Séance du 7 avril 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-six, le sept avril, à 20 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BACHELLERIE.

Nombre de conseillers en exercice : 39

Date de convocation : 31 mars 2026

PRESENTS (37)

Délégués titulaires (37) : Mme AGNOUX Fabienne, Mme AUDEGUIL Agnès, Mme AUDUREAU Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BARDOT Claude, M. BEYNE Bertrand, Mme BONIAU DUPARAY Marie, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, Mme CERDA Dominique, M. CHABANIER Vincent, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, Mme DUBOUCHAUD Patricia, Mme DUBREUCQ Marion, M. FAUGERAS Nicolas, M. FERRÉ Charles, Mme FORYS Claire, M. GROUSSET David, Mme GUICHON Marion, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. LANOT Gérard, M. LE VAILLANT Bertrand, M. OLIVEIRA Mathieu, M. PETIT Christophe, M. PONS Clément, Mme RIVET Murielle, M. ROGER Étienne, Mme SUAU Marie-Laure, M. TAGUET Jean-Marie, M. VALADOUR Jean-Pierre, M. VILLA Olivier, Mme VINCENT Séverine, Mme VITRAC Maryse.

Délégués suppléants : /.

ABSENTS EXCUSES

Mme PAREL Audrey, M. ZANETTI Fernand.

Pouvoirs (2) :

Mme PAREL Audrey a donné procuration à M. VILLA Olivier,
M. ZANETTI Fernand a donné procuration à M. BRETTE Gérard.

Secrétaire de séance : Clément PONS.

OBJET : Délégués au SYTTOM 19

M. le Président rappelle que, suite à la dissolution du SIRTOM au 31 décembre 2017, la compétence de collecte et de traitement des déchets ménagers est assurée directement par la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières.

Par délibération en date du 12 février 2018, le Conseil Communautaire a décidé d'adhérer au SYTTOM 19 et de lui transférer la compétence du transport et du traitement des ordures ménagères.

L'article 6 des statuts du SYTTOM 19 en définit l'administration par un comité composé des délégués des syndicats ou EPCI adhérents. Il convient ainsi de désigner deux délégués titulaires, disposant chacun d'une voix, et deux suppléants, appelés à représenter la Communauté de Communes au sein du Comité syndical.

Compte tenu de l'adéquation entre le nombre de candidat et le nombre de postes à pourvoir, le Conseil Communautaire prend acte de la désignation des délégués suivants :

- 2 délégués titulaires :

M. Charles FERRÉ,

M. Jean-Pierre VALADOUR,

- 2 délégués suppléants :

Mme Marion DUBREUCQ,

Mme Maryse VITRAC.

REÇU LE
08 AVR. 2026
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 8 avril 2026**

Le Président


Jean-Louis BACHELLERIE

Communauté de Communes
Ventadour Epinette
Lapleau

Carrefour de
l'Epinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26